

## COPIE



721

Ankara, le 2 février 1942.

Monsieur le Ministre,

En décembre dernier, j'avais, d'ordre de mon Gouvernement, fait appel à l'entremise du Ministère des Affaires Etrangères en vue d'obtenir l'autorisation d'expédier en Grèce quelques vivres pour la Colonie suisse d'Athènes. Il s'agissait de cinq à six tonnes seulement, à composer, si possible, comme suit :

1200 kg.	légumineux
1250 "	riz
500 "	farine
500 "	semoule
750 "	sucré
1200 "	maïs
500 "	lard ou beurre de cuisine.

Le chargement était envisagé à bord du "Kurtulus", affrété par le Croissant Rouge avec le concours de banques turques pour l'achat de vivres en Turquie et leur envoi à la population grecque.

Mes efforts ne purent aboutir à l'époque. La Commission interministérielle turque, consultée sur ma demande par les Services du Ministère des Affaires Etrangères, n'estima pas, en effet, pouvoir autoriser à ce moment l'octroi de nouvelles licences d'exportation pour la Grèce estimant, comme on

Son Excellence

Monsieur Şükrü Saracoglu,

Ministre des Affaires Etrangères,

A n k a r a .

**Dodis**



me l'expliqua, avoir dépassé déjà la limite des possibilités.

Plusieurs semaines se sont écoulées depuis et, le bateau "Kurtulus" ayant été perdu en mer, des démarches, à ma connaissance, sont sur le point d'aboutir pour son remplacement par un autre navire turc, le Tulu Pinar. Je reçois, d'autre part, de mon Gouvernement des informations dont il semble ressortir que d'autres Missions étrangères à Athènes auraient bénéficié d'exceptions, pendant que la situation des Suisses demeure angoissante.

Dans ces circonstances et d'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir soumettre d'urgence à un nouvel examen des Services compétents la possibilité d'autoriser, pour le soulagement de mes compatriotes à Athènes, l'exportation immédiate de 5 à 6 tonnes de vivres, à expédier à bord du vapeur spécial dont le départ est envisagé, ou de toute autre manière. Il s'agirait ainsi, d'une part, de l'octroi des licences nécessaires et, d'autre part, de la faculté de charger, si possible en une fois, à défaut en deux ou plusieurs, les marchandises à bord du Tulu Pinar à destination de la Légation de Suisse à Athènes.

Vu le très peu d'importance relative de l'envoi, j'ose espérer que les Autorités turques seront en mesure de faire, en faveur des Suisses de Grèce, le geste demandé, que mon Gouvernement et le peuple suisse salueront, j'en suis sûr, comme un nouveau gage de la grande sympathie pour mon pays dont les hommes d'Etat turcs m'ont, à tant de reprises déjà, donné la preuve.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, avec ses remerciements anticipés pour ce qu'il vous sera possible de faire dans le sens de ce qui précède, les assurances de ma très haute considération.

(Sig.) E. Lardy